



COMMUNIQUÉ INTERNE
Pour diffusion immédiate
Vendredi 13 mars 2020

Suspension des célébrations et activités du carême dans le diocèse **Ce communiqué interne comprend plusieurs précisions**

À toute la communauté diocésaine du Diocèse de Trois-Rivières,

En ce temps où nous souhaitons maîtriser pour des questions de santé publique la propagation du coronavirus Covid-19, en tant qu'évêque du Diocèse de Trois-Rivières, **j'ai pris la décision de suspendre, la semaine et les fins de semaine, les célébrations et les activités publiques du carême dans toutes les églises, lieux de culte, chapelles et lieux d'évangélisation du diocèse à compter de ce vendredi 13 mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre.**

Je précise dans ce communiqué interne ma décision comme ordinaire du lieu, décision qui est inspirée de l'Assemblée des évêques catholique du Québec et de considérations personnelles. Je tiens également à être en concordance avec la décision du gouvernement du Québec qui demande l'annulation de tout rassemblement public de 250 personnes et plus.

- Je rends universelle l'annulation des rassemblements publics de la célébration de la Parole, de la messe et des activités du carême dans les églises, lieux de culte et chapelles du diocèse de Trois-Rivières de même que dans tout autre lieu d'évangélisation, peu importe le nombre de participants et le jour de la semaine ou de la fin de semaine.

Gérer le nombre de personnes présentes dans nos rassemblements est souvent délicat. Je vois en cela un trop grand défi, d'où ma décision d'annuler les célébrations régulières dans toutes les églises, lieux de culte et chapelles de même que les activités du carême programmées dans les paroisses et dans nos différents milieux d'évangélisation. Je précise également dans ce communiqué interne certains éléments qui concernent d'autres aspects de notre pastorale.

Les personnes qui fréquentent les célébrations régulières et les activités du carême dans les églises, les lieux de culte et les chapelles de notre diocèse sont majoritairement des personnes âgées et parfois vulnérables sur le plan de la santé. Je pense d'abord à leur protection. Je pense aussi aux prêtres qui président aux célébrations de même qu'aux bénévoles des diverses communautés qui rendent possibles ces activités. Une telle suspension est inédite, j'en conviens. Je pense à la prévention et à la protection de la santé de toutes et de tous.

Précisions :

1. Jusqu'à nouvel ordre, les célébrations religieuses régulières publiques dans une église, un lieu de culte, une chapelle ou une communauté religieuse, qu'elles soient sans prêtre, autour de la Parole, ou dans le cadre d'une messe présidée par un prêtre, sont annulées à la grandeur du diocèse de Trois-Rivières, et ce, autant la semaine que la fin de semaine.

2. En ce temps du carême, les ressourcements paroissiaux, les retraites paroissiales, les célébrations du pardon de même que toutes activités publiques du carême dans les communautés religieuses et lieux de ressourcement doivent également être annulés, et ce, autant la semaine que la fin de semaine.
3. En ce qui a trait aux funérailles à l'église, puisqu'elles peuvent rassembler bon nombre de personnes, je demande également leur annulation, conscient que cela peut perturber le deuil des familles et des proches. J'en suis profondément désolé.
4. En ce qui a trait aux baptêmes et aux activités de cheminement à la vie chrétienne (catéchèse et autres activités familiales), je m'attends également à ce que ces activités et les célébrations qui y sont reliées soient également remises à plus tard. Les célébrations du baptême à compter du samedi 22 mars devraient toutes être suspendues pour être reprises à une date ultérieure. Je suis désolé pour les familles qui doivent différer leur fête familiale et de foi. Je désire préserver la santé de chacun.e.
5. J'en appelle au Service diocésain de la pastorale et aux différents Services diocésains d'exercer la vertu de prudence dans la tenue ou l'annulation de réunions, de ressourcements et de formations publiques dans les prochaines semaines. Les informations à cet effet seront communiquées aux personnes et réseaux concernés.

Je suis également conscient des conséquences financières que ma décision occasionne.

6. Je demande donc aux responsables pastoraux et administratifs, malgré des pertes financières éventuelles, d'assurer au personnel des paroisses la continuité de leur emploi sans interruption jusqu'au retour à une certaine normalité.
7. J'interpelle la communauté des fidèles du diocèse de Trois-Rivières à éventuellement considérer faire un don à leur paroisse tel qu'ils l'auraient normalement fait lors de la quête à une activité religieuse à l'église.

Avec mes principaux collaborateurs des différents Services diocésains, j'évaluerai la situation régulièrement pour mettre à jour ce communiqué le cas échéant. Pour toute demande d'éclaircissement, les responsables pastoraux et administratifs des paroisses ou de d'autres secteurs ecclésiaux de notre diocèse sont priés de s'adresser à M. l'abbé Claude Lapointe, vicaire général du diocèse, ou à l'Office diocésain de pastorale (819-379-1432 poste 2368 ou communication@diocese-tr.qc.ca). Vos demandes et questions seront référées aux personnes compétentes du soutien diocésain.

Demeurons unis à Dieu et entre nous par la prière et la fréquentation personnelle de la Parole de Dieu. Cultivons malgré tout la paix du cœur et la confiance.

Avec ma bénédiction fraternelle,



+Luc Bouchard, évêque de Trois-Rivières
Trois-Rivières, le vendredi 13 mars 2020